

2 novembre 2010

10.176

Interpellation du groupe socialiste**Pour un soutien des festivals neuchâtelois d'envergure extra-neuchâteloise**

Lors de la dernière session, par une question, le groupe socialiste a donné l'occasion au Conseil d'Etat de présenter sa conception du soutien de l'Etat aux festivals neuchâtelois et particulièrement de celui de La Plage. La "réponse" l'a laissé pour le moins perplexe.

Il existe dans le canton de Neuchâtel quatre festivals d'envergure nationale, voire internationale, il s'agit des Jardins musicaux, du NIFF, de la Plage et de La Semaine internationale de la marionnette. Ces festivals populaires et de très haute tenue sont soutenus de manière très diverse par l'Etat – en réalité deux d'entre eux ne le sont pour ainsi dire pas, ou du moins pas de manière directe. La frilosité du Conseil d'Etat en ce qui concerne le soutien à des événements qui semblent pourtant participer au rayonnement de notre canton nous interroge. C'est pourquoi nous souhaitons, par la présente interpellation, donner à nouveau la possibilité au Conseil d'Etat de développer un discours culturel convaincant en ce qui concerne le soutien à des festivals phares.

Aussi nous aimerions savoir:

- *Quel regard porte le Conseil d'Etat sur les enjeux culturels des événements cités plus haut, en particulier sur La Plage et La Semaine internationale de la marionnette.*
- *Dans quelle mesure le Conseil d'Etat estime que de tels événements sont nécessaires à l'émulation culturelle et artistique de notre Canton et à son rayonnement.*
- *Quel attachement entretient le Conseil d'Etat à de tels événements: sont-ils à ses yeux bénéfiques? Nécessaires peut-être?*
- *Dans quelle mesure le Conseil d'Etat estime équitables et judicieux les traitements divers réservés aux quatre festivals de portée extra-cantonale?*
- *Le cas échéant comment le Conseil d'Etat entend-il soutenir ces festivals à l'avenir, notamment La Plage et la Semaine internationale de la marionnette.*

L'urgence est demandée.

Signataires: T. Huguenin-Elie, B. Hurni, J. Hainard, B. Nussbaumer, L. Perrin, S. Vuilleumier, M. Maire-Hefti, B. Goumaz, M. Guillaume-Gentil-Henry, J. Lebel-Calame, C. Bertschi, C. Béguin, L. Zwygart-de Falco, M-C Jeanprêtre Pittet, M. Bise, M. Giovannini, S. Latrèche, A. Clerc-Birambeau, S. Locatelli, A. Houlmann, E. Flury et A. Blaser.

Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 7 décembre 2010

Lors de la session du 31 août 2010, le Conseil d'Etat a répondu à la question du Théo Huguenin-Elie, sur le soutien du canton aux événements qui marchent, notamment la Plage, sous entendu "des Six Pompes".

A cette occasion, et comme la question était brève la réponse le fut aussi, il a été rappelé la politique de soutien en matière de festival à ciel ouvert, dont la Plage fait partie, tout comme Festi'Neuch à Neuchâtel, les Promos du Locle ou le festival Hors Tribu au Val-de-Travers.

Les contours de la question n'étant pas d'une clarté absolue, la réponse n'a porté que sur un aspect, relativement technique, du soutien du canton dans le domaine des festivals. Il est vrai que cette réponse ne s'est pas allongée sur la grande qualité de ces manifestations ni sur leur apport indéniable à la vie culturelle du canton et encore moins sur leur rayonnement au-delà de nos frontières.

Dans l'interpellation 10.176, le champ des questionnements est nettement plus ouvert puisqu'il s'agit d'indiquer si le Conseil d'Etat s'occupe de politique culturelle et, le cas échéant, de quelle manière. La réponse est oui, oui avec la plus grande attention.

Cette politique culturelle a d'ailleurs été présentée par le Conseil d'Etat lors de la session de février 2009 avec le rapport 08.046 du 29 septembre 2008. Ce rapport a permis de susciter un large débat. Il a également permis de rappeler les grandes lignes du plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle qui ont été communiquées en novembre 2006. Sans reprendre l'intégralité de ce rapport, il paraît opportun de revenir sur la page 10, alinéa 3 et suivant:

"Le canton de Neuchâtel présente ainsi une exceptionnelle vitalité en matière de créativité, qui se concrétise dans une belle variété de manifestations. Il en va de même pour la large palette de propositions facilitant l'accès à la culture comme les bibliothèques publiques ou autres centres culturels.

En effet, et pour reprendre les lignes du programme de législature 2006-2007, « la culture est, pour toute communauté, un enrichissement et un facteur d'équilibre et de cohésion. Elle est l'une des dimensions essentielles de son identité et de son enracinement dans une société et son histoire ».

Or, si l'offre culturelle du canton est d'une grande richesse et que cette diversité est appréciable, elle trouve son corollaire dans la dispersion des moyens et des efforts. Le Conseil d'Etat, qui entend promouvoir la culture et son développement, a procédé à des choix et fixé des priorités. Ces dernières ont été présentées dans le plan d'intention du Conseil d'Etat 2006-2009. L'abandon de la politique de l'« arrosoir » au bénéfice d'une politique ciblée y est clairement exprimé en préambule à la définition des axes prioritaires. Ces derniers sont au nombre de quatre, les projets « phares », une vie culturelle diversifiée, les talents émergents et le jeune public. Le plan d'intention, bien accueilli par les milieux concernés, propose, mieux qu'une loi, une grille de lecture permettant d'évaluer la pertinence des projets faisant l'objet d'une requête ainsi que les moyens les plus adéquats à mettre en œuvre pour, le cas échéant, les soutenir".

En revenant aujourd'hui sur le sujet, le Conseil d'Etat réaffirme que, même en période de difficultés budgétaires, l'encouragement des arts et de la culture est une responsabilité du canton. En effet, de manière générale il n'est plus à démontrer que la culture répond à un besoin essentiel de l'homme. A notre époque, elle est même devenue ce que d'aucuns appellent le "ciment des sociétés laïques", voire le "pilier du développement de nos démocraties". En tous les cas c'est un facteur d'identité communautaire, un élément indispensable d'intégration et de cohésion sociale, l'élément fédérateur d'une communauté et d'un Etat. C'est à ce titre qu'il tient à ménager à la culture une place prépondérante, pour maintenir et souder la notion de "vivre ensemble" que le public expérimente si bien, notamment lors de festivals.

Plus largement, le Conseil d'Etat reprend volontiers à son compte le crédo de Mario Annoni, Président de la Fondation suisse pour la culture, Pro Helvetia, dans son approche de la politique culturelle lorsqu'il s'exprime sur la culture en disant "La production culturelle n'est en effet rien d'autre que l'expression de la société, le miroir de sa complexité, un élément formateur d'identité, qui nous incite à nous interroger sur le moment présent. La créativité est quant à elle un bien fondamental, un facteur qui stimule le progrès, l'autoréflexion et la conscience de soi. Autant de raisons pour les pouvoirs publics de soutenir les différentes facettes de la production culturelle."

Il est également opportun de rappeler ici que, par son budget consacré à la formation, le Conseil d'Etat, complète l'encouragement à la culture en finançant la formation professionnelle des artistes. Il reconnaît donc, par ce financement, l'importance du statut d'artiste professionnel.

En matière d'outil, il n'est pas inutile de mentionner que le canton s'est organisé pour répondre au mieux aux attentes des milieux culturels, en s'appuyant non seulement sur la Commission consultative de la culture mais aussi sur toutes les sous-commissions spécialisées réunissant des représentants de tout le canton et de tous les milieux. Grâce à cet ancrage, à ce maillage, le gouvernement neuchâtelois est à même de prendre des options déterminantes en matière de politique culturelle, loin de toute tentative de clientélisme. En utilisant la grille de lecture proposée par le plan d'intention de la politique culturelle du Conseil d'Etat et les critères élaborés par la Commission consultative de la culture, (cf liste ci-dessous) il peut alors analyser les requêtes et mieux soutenir les projets d'envergure extra-neuchâteloise, ceux que vous avez identifiés mais aussi le TPR, futur Centre de création régional des arts de la scène ou le NEC, Nouvel Ensemble contemporain.

Dans le domaine de l'encouragement à la culture, si la réflexion menée lors de la précédente législature est toujours pertinente, il s'agit aujourd'hui, dans la réflexion du Conseil d'Etat, non plus seulement de soutenir l'offre ou de chercher à l'accroître encore, mais de travailler sur la demande. En effet, l'accès à la culture est encore trop souvent réservé à un public averti. Il s'agit donc de favoriser l'accès à la culture à un plus grand nombre de personnes et surtout au jeune public. Différentes pistes sont étudiées, que ce soit dans le cadre scolaire ou dans le cadre individuel.

Les festivals cités dans l'interpellation, sont ceux qui figurent dans la liste des "manifestations phares". Ce sont effectivement des manifestations qui rayonnent au-delà des frontières régionales. Elles fédèrent les publics, elles visent à l'enrichissement culturel d'une large population plutôt qu'à son divertissement. Ce sont pour ces raisons que leur soutien est resté constant en cette période de vaches maigres. Par contre, le type de soutien financier est décliné en fonction du domaine artistique concerné et des besoins de chacun. Les festivals tributaires de la météo sont mis au bénéfice d'une garantie de déficit. Ce principe est communément pratiqué en Suisse romande pour les festivals de type "open air". En effet, dans cette catégorie d'évènement, les charges liées à l'infrastructure et à la programmation devraient être compensées par la vente de billets, la vente de badges et, surtout, les recettes générées par les bars et cantines. La garantie de déficit permet d'éviter une perte financière liée à une météo peu clémente.

Une exception notable à cette règle concerne un des événements qui tient à cœur aux auteurs de l'interpellation, "La Plage des six Pompes". En effet, les demandes de ses organisateurs, reçus au Château à plusieurs reprises, ont été entendues. La particularité de cette manifestation, unique en son genre, son large rayonnement et l'investissement admirable des nombreux bénévoles qui participent à son succès ont milité en faveur d'un soutien qui s'est accru au fil des années, passant d'une garantie de déficit de 5'000 francs en 2005 à une garantie de déficit de 10'000 francs pour l'année 2010, assortie exceptionnellement d'une subvention fixe de Fr. 5000.-. Il faut signaler ici que grâce à une météo clémente, et à des recettes suffisantes, la garantie n'a pas été sollicitée l'année dernière, ni cette année.

Pour les festivals organisés dans des lieux à capacité limitée et dont la programmation comporte une part importante de création scéniques, le soutien est attribué sous forme de subvention. Dans ce cas il est également tenu compte de l'originalité du domaine concerné ou celle de la démarche artistique permettant au public de découvrir des univers particuliers, uniques loin à la ronde. C'est le cas pour le festival international de la Marionnette qui reçoit une subvention régulière, inscrite au budget. C'est le cas également pour le NIFFF qui trace une voie particulièrement originale dans le domaine de la culture cinématographique.

Cependant, et au vu du développement de certaines manifestations comme d'ailleurs La Plage des six Pompes, nous sommes prêts à réexaminer le subventionnement de certaines manifestations qui ont pris une envergure nationale ou internationale et qui sont gérées de manière bénévole.

Liste des principaux critères d'évaluation pour les dossiers

- a) originalité et prise de risques;*
- b) niveau de professionnalisme des requérants ou des bénéficiaires;*
- c) rayonnement du projet à l'intérieur et à l'extérieur du canton, au niveau du public et des médias;*
- d) capacité à attirer un public et des médias extra-neuchâtois;*
- e) solidité et réalisme des aspects financiers du projet;*
- f) capacité à trouver des financements extérieurs et nécessité d'un soutien de l'Etat;*

- g) capacité de générer des emplois directs ou indirects et évaluation des retombées économiques;*
- h) expériences vécues lors de précédents projets;*
- i) possibilités de diffusion (tournées, participation à un festival, etc.);*